

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(7\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Victor Versigny, 9 janvier 1864](#)

Jean-Baptiste André Godin à Victor Versigny, 9 janvier 1864

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[9 janvier 1864](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Versigny, Victor \(1819-1872\)](#)

Lieu de destinationrue Saint-Hyacinthe, Paris

Description

RésuméSur la séparation des époux Godin-Lemaire. Godin confirme à Versigny le jugement en référé sur l'inventaire des meubles de Marie Moret qui lui a été favorable. Il répond aux questions posées par Favre à Oudin-Leclère : sur le moyen de se rendre à Vervins en passant ou non par Guise, et le paiement de ses honoraires.

Mots-clés

[Chemins de fer](#), [Consultation juridique](#), [Procédure \(droit\)](#), [Voyage](#)

Personnes citées

- [Favre, Jules \(1809-1880\)](#)
- [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)
- [Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#)

Événements cités[Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Lieux cités

- [Guise \(Aisne\)](#)
- [Saint-Quentin \(Aisne\)](#)
- [Vervins \(Aisne\)](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (7)

Collation2 p. (31r, 32v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023

Quir le 9 janvier 1864 31

Monsieur Versigny

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait
l'honneur de m'écrire le 4 et vu les
observations de M. Tharve au sujet
de votre legs. Ce qui lui a écrit le résultat
qui contrairement à son attente me paraît
favorable, les meubles de M. de Paris et
son appartement ne seront pas inventoriés,
j'ai fait la preuve qu'ils sont rigoureusement
son legs et assurera de son mobilier
Je reçois à l'instant une lettre de M.
Gudin-Luttre mon oncle dans laquelle
il me fait part de diverses questions que
M. Jules Tharve lui pose la première
concerne les moyens par lesquels vous
arriverez à Paris, le moyen le plus
convenable que je puisse vous proposer
est de prendre le convoi de 9 heures 30
du matin pour St Quentin le train après
vous rendra à St Quentin à 10 heures 20 minutes
nous pourrions déjeuner et partir aussitôt pour
Quir ou nous pourrions être arrivés (avec
ma voiture qui se tiendrait à votre disposition)
vers 2 heures 1/2 de l'après midi si vous n'
voulez que la ville de l'Andaine il faudrait
partir vers le soir pour aller coucher à Paris
les affaires étant finies pour le 5 février à savoir
le matin du 4 au plus tard qu'il faudrait
quitter Paris et si vous consentiez à l'express

un que plus à Guise les choses pourraient survenir
 pour votre arrivée ici le 3 sous le soir in quibus
 Paris mes amis sous aucun air de la peur
 de la à consacrer à Guise et au voyage
 s'ensuivent, en toute circonstance je mettrai ma
 s'entend à votre disposition dites à M. de
 qui se souvient de voyage que pour moi
 comment il entend le faire, est à dire les lieux
 qui aura choisis, ou autrement le temps qui
 sera y consacrer

La seconde question est celle des honoraires
 de M. de Lamoignon sur laquelle il faut remarquer ce
 mon avis qui est d'usage de les payer
 à l'avance veuillez lui dire que je me
 mets à sa disposition pour cela en mes
 temps que ^{sur la table} pour moi qui sous convenant
 je vous prie en conséquence de vous en entre-
 tenir avec lui et si ne méritait lui-même à ce sujet
 de bien vouloir me dire ce qui est à faire

il est bien entendu que si vous venez à Guise
 sous quelque chose moi ce qui est au moins
 indispensable pour un ou deux nuits en voyage
 veuillez agréer mes très cordiales civilités

G. de Lamoignon